

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des
finances, du budget et de
la fonction publique

Papeete, le 20 JUIL. 2023

N° 60 2023

Document mis
en distribution

Le 20 JUIL. 2023

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la
modification n° 4 des budgets des comptes d'affectation
spéciale pour l'année 2023,

présenté au nom de la commission de l'économie, des
finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur le représentant Vincent MAONO

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4950/PR du 12 juillet 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 4 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023.

En 2023, la Polynésie française compte onze comptes d'affectation spéciale (CAS) :

- le fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) ;
- le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) ;
- le fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) ;
- le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) ;
- le fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) ;
- le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) ;
- le fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE) ;
- le fonds pour la promotion de l'expression artistique (FPEA) ;
- le fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI) ;
- le fonds intergénérationnel en faveur de la protection de l'environnement (FIPE) ;
- le fonds de la protection sociale universelle (FPSU).

Les inscriptions budgétaires pour l'année 2023 ont concerné neuf CAS. Le présent projet de délibération procède à l'ajustement de montants de la section fonctionnement de certains fonds, à hauteur de 1 200 000 000 F CFP au total.

I- Les ajustements prévus sur le FRPH

Pour rappel, les montants des recettes et des crédits de fonctionnement du budget du FRPH, par missions sont les suivants :

CAS	Mission	Intitulé	Montants des crédits votés pour 2023 BP et collectifs (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FRPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 756 567 417	
	966	Economie générale	1 094 000 000	3 000 567 417
	990	Gestion fiscale	155 000 000	5 000 000
		TOTAL	3 005 567 417	3 005 567 417

Le FRPH permet de lisser les fluctuations des cours des produits pétroliers et d'assurer un prix stable des hydrocarbures aux consommateurs et aux professionnels.

Face à l'envolée du prix des hydrocarbures au 1^{er} semestre 2022, le prix auquel était facturé le gazole à la société EDT-Engie pour la production d'électricité à Tahiti avait été multiplié par deux au 1^{er} juillet 2022.

La société EDT-Engie avait donc proposé une hausse des tarifs de l'électricité pour pallier au déséquilibre de la concession de service public de fourniture de l'électricité. Toutefois, devant le niveau de l'accroissement requis pour atteindre l'équilibre, il avait alors été convenu d'effectuer un lissage de cette hausse tarifaire à compter du 1^{er} octobre 2022 et ce, jusqu'en 2025, à raison d'une hausse tarifaire chaque semestre (*soit 6 nouvelles hausses tarifaires au total*).

Afin de ne pas subir ce schéma d'ajustement tarifaire, il est proposé de mettre à contribution le FRPH pour permettre de rétablir un équilibre économique dans cette concession, et ainsi éviter toute nouvelle augmentation des tarifs de l'électricité à l'utilisateur. Aussi, le budget du fonds est abondé par un versement du budget général d'un montant de 1,2 milliard F CFP.

II- Les ajustements prévus sur le FPPH

Pour rappel, les montants des recettes et des crédits de fonctionnement du budget du FPPH, par missions sont les suivants :

CAS	Mission	Intitulé	Montants des crédits votés pour 2023 BP et collectifs (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FPPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	40 202 045	
	966	Economie générale	-	
	990	Gestion fiscale	1 500 000 000	1 540 202 045
	TOTAL		1 540 202 045	1 540 202 045

Le FPPH permet aux prix des hydrocarbures d'être identiques à Tahiti et dans les îles, par la prise en charge du fret et des frais annexes nécessaires à leur disponibilité dans les îles et archipels hors de Tahiti. Ce fonds est alimenté par une taxe à l'importation s'appliquant sur l'essence, certains gazoles (*principalement ceux destinés aux non professionnels*), le gaz et le pétrole dénommée : « *Taxe de péréquation des hydrocarbures* ».

En raison des prévisions de rendement de ladite taxe inférieures au niveau escompté (*1,3 milliard F CFP au lieu de 1,5 milliard F CFP*), le budget du FPPH est abondé par un versement de 200 millions F CFP en provenance du budget général. Par ailleurs, pour prendre en charge des annulations de titres de recettes, il est également proposé de redéployer des crédits d'un montant de 5 millions F CFP de la mission « *966 : Économie générale* » à la mission « *990 : Gestion fiscale* ».

III- Les ajustements prévus sur le FPSU

Pour rappel, les montants des recettes et des crédits de fonctionnement du budget du FPSU, par missions sont les suivants :

CAS	Mission	Intitulé	Montants des crédits votés pour 2023 BP et collectifs (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FPPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 824 700 950	
	967	Travail et emploi		6 281 000 000
	971	Vie sociale		33 600 000 000
	990	Gestion fiscale	36 891 000 000	10 000 000
	991	Gestion financière	176 000 000	700 950
	TOTAL		39 891 700 950	39 891 700 950

Le FPSU permet d'appréhender globalement les sommes consacrées au financement de la protection sociale de la Polynésie française.

Les ressources du fonds sont notamment constituées par le produit de certains impôts et taxes dont la contribution pour la solidarité (CPS). Cette contribution avait été mise en place à compter du 1^{er} avril 2022¹ afin de financer la protection sociale généralisée (PSG).

L'application de la CPS à chaque stade des opérations, associée à son absence de déductibilité par les acteurs économiques, est venue participer à l'augmentation des prix des biens et des prestations de service déjà impactés compte tenu du contexte mondial marqué par une forte inflation.

Il est donc proposé de supprimer cette CPS à compter du 1^{er} octobre 2023. Aussi, pour compenser cette perte de recettes pour le FPSU, le budget du fonds est modifié en conséquence et abondé par un versement du budget général d'un montant de 2,580 milliards F CFP.

IV- Travaux en commission

Lors de l'examen du présent projet de délibération en commission le 20 juillet 2023, un amendement a été adopté afin d'apporter des ajustements au FCTAI.

Ce fonds a pour objet de pallier l'enclavement de la population de la Polynésie française en participant, de manière directe ou indirecte, aux déplacements de ses habitants. Les ressources du fonds sont constituées notamment par le produit de la contribution de solidarité de la continuité territoriale du transport aérien interinsulaire et des pénalités y afférentes.

Une insuffisance des recettes de cette contribution étant constatée, il est proposé d'abonder le budget du FCTAI par un versement du budget général à hauteur de 200 millions F CFP permettant ainsi de compléter le règlement des dépenses en faveur des délégataires de mission de service public.

Cette mesure est financée par les recettes de la taxe sur le transport aérien de passagers qui, à fin juin 2023, dépasse de 253 millions F CFP le rendement de l'exercice précédent, compte tenu de la fréquentation touristique record en Polynésie française.

Les budgets modifiés des CAS pour l'année 2023 sont annexés au présent rapport.

*
* *

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LE RAPPORTEUR

Vincent MAONO

¹ Loi du pays n° 2021-55 du 27 décembre 2021 portant simplification et performance du système fiscal, en faveur de la solidarité et de l'emploi

BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNEE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT												
TOTAUX	BP 2023		Collectif n° 1		Collectif n° 2		Collectif n° 3		Collectif n° 4		BM 2023	
	52 010 500 000		0		0		7 652 415 366		1 200 000 000		60 862 915 366	
COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)	3 005 000 000	3 005 000 000					567 417	567 417	1 200 000 000	1 200 000 000	4 205 567 417	4 205 567 417
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)	1 500 000 000	1 500 000 000					40 202 045	40 202 045			1 540 202 045	1 540 202 045
Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)	53 000 000	53 000 000					174 113 917	174 113 917			227 113 917	227 113 917
Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)	105 500 000	105 500 000					32 666 845	32 666 845			138 166 845	138 166 845
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)	1 543 000 000	1 543 000 000					6 281 720 203	6 281 720 203			7 824 720 203	7 824 720 203
Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)	703 000 000	703 000 000					919 292 663	919 292 663			1 622 292 663	1 622 292 663
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)	4 000 000 000	4 000 000 000					2 655 557	2 655 557			4 002 655 557	4 002 655 557
Fonds pour la promotion de l'expression artistique												
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)	1 210 000 000	1 210 000 000					200 495 769	200 495 769			1 410 495 769	1 410 495 769
Fonds intergénérationnel en faveur de la protection de l'environnement												
Fonds de la protection sociale universelle (FPSU)	39 891 000 000	39 891 000 000					700 950	700 950			39 891 700 950	39 891 700 950

SECTION D'INVESTISSEMENT												
TOTAUX	BP 2023		Collectif n° 1		Collectif n° 2		Collectif n° 3		Collectif n° 4		BM 2023	
	110 000 000		0		352 739 289		8 551 880		0		471 291 169	
COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)												
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)												
Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)												
Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)	70 000 000	70 000 000			323 082 776	323 082 776	8 551 880	8 551 880			401 634 656	401 634 656
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)												
Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)	40 000 000	40 000 000			29 656 513	29 656 513					69 656 513	69 656 513
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)												
Fonds pour la promotion de l'expression artistique												
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)												
Fonds intergénérationnel en faveur de la protection de l'environnement												
Fonds de la protection sociale universelle (FPSU)												

TOUTES SECTIONS CONFONDUES					
BP 2023	Collectif n° 1	Collectif n° 2	Collectif n° 3	Collectif n° 4	BM 2023
52 120 500 000	0	352 739 289	7 660 967 246	1 200 000 000	61 334 206 535

BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNEE 2023 (par mission)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2023	Coll 2-2023	Coll 3-2023	Coll 4-2023	BM
FRPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 000 000 000	-	244 000 000		567 417	1 756 567 417
	966	Economie générale	850 000 000		244 000 000		1 200 000 000	2 294 000 000
	990	Gestion fiscale	155 000 000					155 000 000
		TOTAL FRPH	3 005 000 000	-	-	567 417	1 200 000 000	4 205 567 417
FPPH	002	Résultat de fonctionnement reporté				40 202 045		40 202 045
	966	Economie générale					200 000 000	200 000 000
	990	Gestion fiscale	1 500 000 000				200 000 000	1 300 000 000
		TOTAL FPPH	1 500 000 000	-	-	40 202 045	-	1 540 202 045
FIPTH	002	Résultat de fonctionnement reporté	53 000 000			174 113 917		227 113 917
		TOTAL FIPTH	53 000 000	-	-	174 113 917	-	227 113 917
FDTC	002	Résultat de fonctionnement reporté				32 666 845		32 666 845
	990	Gestion fiscale	105 500 000					105 500 000
		TOTAL FDTC	105 500 000	-	-	32 666 845	-	138 166 845
FIGD	002	Résultat de fonctionnement reporté				6 281 720 203		6 281 720 203
	990	Gestion fiscale	1 543 000 000					1 543 000 000
		TOTAL FIGD	1 543 000 000	-	-	6 281 720 203	-	7 824 720 203
FPSS	002	Résultat de fonctionnement reporté				919 292 663		919 292 663
	990	Gestion fiscale	703 000 000					703 000 000
		TOTAL FPSS	703 000 000	-	-	919 292 663	-	1 622 292 663
FSDE	002	Résultat de fonctionnement reporté				2 655 557		2 655 557
	990	Gestion fiscale	4 000 000 000					4 000 000 000
		TOTAL FSDE	4 000 000 000	-	-	2 655 557	-	4 002 655 557
FCTAI	002	Résultat de fonctionnement reporté				200 495 769		200 495 769
	990	Gestion fiscale	1 210 000 000				200 000 000	1 010 000 000
		TOTAL FCTAI	1 210 000 000	-	-	200 495 769	-	1 410 495 769
FPSU	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 000 000 000	-	176 000 000			2 824 700 950
	990	Gestion fiscale	36 891 000 000				2 580 000 000	34 311 000 000
	991	Gestion financière			176 000 000			2 756 000 000
		TOTAL FPSU	39 891 000 000	-	-	700 950	-	39 891 700 950
		TOTAL	52 010 500 000	-	-	7 652 415 366	1 200 000 000	60 862 915 366

Dépenses de fonctionnement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2023	Coll 2-2023	Coll 3-2023	Coll 4-2023	BM
FRPH	966	Economie générale	3 000 000 000			567 417	1 200 000 000	4 200 567 417
	990	Gestion fiscale	5 000 000					5 000 000
		TOTAL FRPH	3 005 000 000	-	-	567 417	1 200 000 000	4 205 567 417
FPPH	966	Economie générale					5 000 000	5 000 000
	990	Gestion fiscale	1 500 000 000			40 202 045	5 000 000	1 545 202 045
		TOTAL FPPH	1 500 000 000	-	-	40 202 045	-	1 545 202 045
FIPTH	967	Travail et emploi	53 000 000			174 113 917		227 113 917
		TOTAL FIPTH	53 000 000	-	-	174 113 917	-	227 113 917
FDTC	023	Virement à la section d'investissement	70 000 000					70 000 000
	964	Tourisme	35 500 000			32 666 845		68 166 845
		TOTAL FDTC	105 500 000	-	-	32 666 845	-	138 166 845
FIGD	990	Gestion fiscale	5 000 000					5 000 000
	991	Gestion financière	1 538 000 000			6 281 720 203		7 819 720 203
		TOTAL FIGD	1 543 000 000	-	-	6 281 720 203	-	7 824 720 203
FPSS	023	Virement à la section d'investissement	40 000 000					40 000 000
	970	Santé	574 000 000					574 000 000
	971	Vie sociale	84 000 000					84 000 000
	990	Gestion fiscale	5 000 000					5 000 000
	991	Gestion financière				919 292 663		919 292 663
		TOTAL FPSS	703 000 000	-	-	919 292 663	-	1 622 292 663
FSDE	974	Réseaux et équipements structurants	4 000 000 000			2 655 557		4 002 655 557
		TOTAL FSDE	4 000 000 000	-	-	2 655 557	-	4 002 655 557
FCTAI	975	Transports	1 210 000 000			200 495 769		1 410 495 769
		TOTAL FCTAI	1 210 000 000	-	-	200 495 769	-	1 410 495 769
FPSU	967	Travail et emploi	6 281 000 000					6 281 000 000
	971	Vie sociale	33 600 000 000					33 600 000 000
	990	Gestion fiscale	10 000 000					10 000 000
	991	Gestion financière				700 950		700 950
		TOTAL FPSU	39 891 000 000	-	-	700 950	-	39 891 700 950
		TOTAL	52 010 500 000	-	-	7 652 415 366	1 200 000 000	60 862 915 366

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2023	Coll 2-2023	Coll 3-2023	Coll 4-2023	BM
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté			323 082 776	8 551 880		331 634 656
	021	Virement de la section de fonctionnement	70 000 000					70 000 000
		TOTAL FDTC	70 000 000	-	323 082 776	8 551 880	-	401 634 656
FPSS	001	Résultat d'investissement reporté	40 000 000					40 000 000
	021	Virement de la section de fonctionnement						
	951	Gestion financière			7 496 298			7 496 298
		TOTAL FPSS	40 000 000	-	29 656 513	-	-	69 656 513
		TOTAL	110 000 000	-	352 739 289	8 551 880	-	471 291 169

Dépenses d'investissement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2023	Coll 2-2023	Coll 3-2023	Coll 4-2023	BM
FDTC	904	Tourisme	70 000 000		323 082 776	8 551 880		401 634 656
		TOTAL FDTC	70 000 000	-	323 082 776	8 551 880	-	401 634 656
FPSS	910	Santé	40 000 000		29 656 513			69 656 513
		TOTAL FPSS	40 000 000	-	29 656 513	-	-	69 656 513
		TOTAL	110 000 000	-	352 739 289	8 551 880	-	471 291 169

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF23201714DL-4

DÉLIBÉRATION N° 2023-31/APF

DU 1^{ER} AOÛT 2023

relative à la modification n° 4 des budgets des
comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2022-98 APF du 8 décembre 2022 modifiée, relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 ;

Vu l'arrêté n° 1091 CM du 12 juillet 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 1343/2023/APF/SG du 18 juillet 2023 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 60-2023 du 20 juillet 2023 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 1^{er} août 2023 ;

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE
Conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses du fonds de régulation des prix des hydrocarbures sont modifiés, comme suit :

		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures	FRPH	1 200 000 000	1 200 000 000
TOTAL		1 200 000 000	1 200 000 000

DEUXIÈME PARTIE

Moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 2.- Le montant des recettes de fonctionnement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

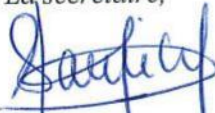
CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	966	Economie générale	1 200 000 000
TOTAL FRPH			1 200 000 000
FPPH	966	Economie générale	200 000 000
	990	Gestion fiscale	- 200 000 000
TOTAL FPPH			-
FCTAI	975	Transports	200 000 000
	990	Gestion fiscale	- 200 000 000
TOTAL FCTAI			-
FPSU	990	Gestion fiscale	- 2 580 000 000
	991	Gestion financière	2 580 000 000
TOTAL FPSU			-
TOTAL			1 200 000 000

Article 3.- Le montant des crédits de fonctionnement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	966	Economie générale	1 200 000 000
TOTAL FRPH			1 200 000 000
FPPH	966	Economie générale	- 5 000 000
	990	Gestion fiscale	5 000 000
TOTAL FPPH			-
TOTAL			1 200 000 000

Article 4.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,


Odette HOMAI

Le Président,


Antony GEROS

POLYNESIE FRANÇAISE

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 4
Comptes d'affectation spéciale

EXERCICE 2023

NOR : DBF23201714DL-5

**FONDS DE REGULATION DES PRIX
DES HYDROCARBURES**

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES												96601 REGULATION
652												1 200 000
												1 200 000
												1 200 000
												1 200 000
778												1 200 000
												1 200 000
												1 200 000
												0

POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET EXERCICE 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

Page 3

ECONOMIE GENERALE		MISSION : 966
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2023
DEPENSES		
652	DEPENSES DIRECTES	
	Aides à caractère économique	1 200 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	1 200 000 000
	TOTAL DEPENSES	1 200 000 000
RECETTES		
778	RECETTES DIRECTES	
	Autres produits exceptionnels	1 200 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	1 200 000 000
	TOTAL RECETTES	1 200 000 000
RESULTAT		0

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	966 ECONOMIE GENERALE	1 200 000 000	100,00	1 200 000 000	100,00	1 200 000 000	1 200 000 000
		1 200 000 000	100,00	1 200 000 000	100,00	1 200 000 000	1 200 000 000
	TOTAL GENERAL	1 200 000 000		1 200 000 000		1 200 000 000	1 200 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		1 200 000 000	100,00	1 200 000 000	100,00	1 200 000 000	100,00	1 200 000 000	100,00				
65	Autres charges d'activité	1 200 000 000	100,00			1 200 000 000	100,00						
77	Produits exceptionnels			1 200 000 000	100,00			1 200 000 000	100,00				
TOTAL GENERAL		1 200 000 000		1 200 000 000		1 200 000 000		1 200 000 000		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

FONDS DE PEREQUATION DES
PRIX DES HYDROCARBURES

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES											96601 REGULATION
652											- 5 000
											- 5 000
											- 5 000
778											200 000
											200 000
											200 000
											205 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET EXERCICE 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE PÉRÉQUATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

Page 3

ECONOMIE GENERALE		MISSION : 966
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2023
DEPENSES		
652	DEPENSES DIRECTES	
	Aides à caractère économique	- 5 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	- 5 000 000
	TOTAL DEPENSES	- 5 000 000
RECETTES		
778	RECETTES DIRECTES	
	Autres produits exceptionnels	200 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	200 000 000
	TOTAL RECETTES	200 000 000
EXCEDENT		205 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 BUDGET EXERCICE 2023
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE PÉRÉQUATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

GESTION FISCALE		MISSION : 990
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2023
DEPENSES		
673	DEPENSES DIRECTES	5 000 000
	Titres annulés	5 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	
	TOTAL DEPENSES	5 000 000
RECETTES		
71214	RECETTES DIRECTES	- 200 000 000
	Taxe de péréquation des hydrocarbures	- 200 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	
	TOTAL RECETTES	- 200 000 000
DEFICIT		- 205 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE PÉRÉQUATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
966	ECONOMIE GENERALE						
990	GESTION FISCALE	- 5 000 000	*****	200 000 000	*****	- 5 000 000	200 000 000
		5 000 000	*****	- 200 000 000	*****	5 000 000	- 200 000 000
		0	*****	0	*****	0	0
TOTAL GENERAL		0		0		0	0

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE PÉRÉQUATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT													
65	Autres charges d'activité	- 5 000 000				- 5 000 000							
67	Charges exceptionnelles	5 000 000				5 000 000							
71	Impôts et taxes indirects			- 200 000 000				- 200 000 000					
77	Produits exceptionnels			200 000 000				200 000 000					
TOTAL GENERAL		0		0				0		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

FONDS DE CONTINUITÉ
TERRITORIALE AÉRIENNE
INTERINSULAIRE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 BUDGET EXERCICE 2023
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE AÉRIENNE INTERINSULAIRE

TRANSPORTS		MISSION : 975
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2023
	RECETTES	
778	RECETTES DIRECTES	200 000 000
	Autres produits exceptionnels	200 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	200 000 000
	TOTAL RECETTES	200 000 000
	EXCEDENT	200 000 000

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES												99001 FISCALITE INDIRECTE
71387												
												- 200 000
												- 200 000
												- 200 000
												- 200 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 BUDGET EXERCICE 2023
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE AÉRIENNE INTERINSULAIRE

GESTION FISCALE		MISSION : 990
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2023
	RECETTES	
71387	RECETTES DIRECTES	- 200 000 000
	Contr.solidarité terr transport aérien interinsul	- 200 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	
	TOTAL RECETTES	- 200 000 000
	DEFICIT	- 200 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE AÉRIENNE INTERINSULAIRE

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	975 TRANSPORTS						
	990 GESTION FISCALE	0	*****	200 000 000	*****	0	200 000 000
		0	*****	- 200 000 000	*****	0	- 200 000 000
		0	*****	0	*****	0	0
	TOTAL GENERAL	0		0		0	0

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE AÉRIENNE INTERINSULAIRE

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT													
71	Impôts et taxes indirects			- 200 000 000				- 200 000 000					
77	Produits exceptionnels			200 000 000				200 000 000					
TOTAL GENERAL				0				0				0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

FONDS DE LA PROTECTION
SOCIALE UNIVERSELLE

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES												99001 FISCALITE INDIRECTE
71331 71332												
												- 480 000
												- 2 100 000
												- 2 580 000
												- 2 580 000
												- 2 580 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 BUDGET EXERCICE 2023
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

GESTION FISCALE		MISSION : 990
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2023
RECETTES		
71331 71332	RECETTES DIRECTES	
	CPS à l'importation	- 480 000 000
	CPS régime intérieur	- 2 100 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	- 2 580 000 000
TOTAL RECETTES		- 2 580 000 000
DEFICIT		- 2 580 000 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 BUDGET EXERCICE 2023
 SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

GESTION FINANCIERE		MISSION : 991
MISSION / ART	LIBELLE	BUDGET2023
	RECETTES	
778	RECETTES DIRECTES	2 580 000 000
	Autres produits exceptionnels	2 580 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	2 580 000 000
	TOTAL RECETTES	2 580 000 000
	EXCEDENT	2 580 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	990 GESTION FISCALE	0	*****	- 2 580 000 000	*****	0	- 2 580 000 000
	991 GESTION FINANCIERE	0	*****	2 580 000 000	*****	0	2 580 000 000
		0	*****	0	*****	0	0
	TOTAL GENERAL	0		0		0	0

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT													
71	Impôts et taxes indirects			- 2 580 000 000				- 2 580 000 000					
77	Produits exceptionnels			2 580 000 000				2 580 000 000					
TOTAL GENERAL				0				0				0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

